

# La Gazette

Bulletin communal d'informations, à parution irrégulière.

N° 32 avril 2006

L  
U  
D  
E  
S  
le  
C  
O  
Q  
U  
E  
T



## Informations pratiques

Rappel des heures d'ouverture de la déchèterie à Sillery et Rilly

Les déchèteries sont ouvertes mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi .

Pour Sillery de 14 h à 18 h, et **mercredi matin de 9h à 12h**

Pour Rilly : de 9 h à 12 h sauf le vendredi de 14h à 18 h

Rappel des heures d'ouverture du secrétariat de Mairie :

Lundi de 16h30 à 18h

Mercredi de 9h30 à 11h30

Jeudi de 17h à 18h30

Vendredi de 15h30 à 17h

## La municipalité

### Conseil municipal du 08 FÉVRIER 2006

ETAIENT PRESENTS : tous les membres en exercice

ABSENTS : M. QUENARDEL Michel (pouvoir à M. RULLAND Nicolas) M. CLÉMENT Jean-Paul (pouvoir à M. GEORGETON Guy) M. QUATRESOLS Gérald M. DIOT Jean-Claude

### **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- FIXE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, les tarifs d'occupation des non résidents de la salle des fêtes comme suit. Par contre les tarifs d'occupation des résidents restent inchangés.

#### RÉSIDENTS NON RÉSIDENTS

Grande salle été	370 €	665 €
Grande salle hiver	440 €	750 €
Frais de ménage (en cas de salle rendue non nettoyée)	150 €	150 €
Petite salle été	160 €	300 €
Petite salle hiver	190 €	350 €
Frais de ménage (en cas de salle rendue non nettoyée)	75 €	75 €
Vin d'honneur G.S.	160 €	290 €
Vin d'honneur P.S.	90 €	140 €

- AUTORISE le Maire à signer avec le Département de la Marne une convention réactualisée de la Bibliothèque Départementale de Prêt.

Le Maire informe le Conseil Municipal,

- sur le fonctionnement du service d'assainissement non collectif (SPANC). Tous les foyers non assainis connus ont reçu un courrier leur notifiant le règlement intérieur et les tarifs de redevance. Une réunion d'information pour expliquer le fonctionnement du SPANC aux habitants aura lieu le 15 mars à la salle des fêtes.
- - sur le fonctionnement du centre de loisirs de Sillery. Un certain nombre d'enfants de la commune fréquente le centre de loisirs de Sillery (petites et grandes vacances). Les familles ont un coût de participation de 50 € par semaine et par enfants et le coût de fonctionnement restant de 109 € par semaine et par enfant est pris en charge par la commune de Sillery. Pour 2006, la commune de Sillery propose une convention entre C.L.S.H. (le centre de loisir sans hébergement) de Sillery et les communes pour que celles-ci participent au fonctionnement. Le Maire propose que cette prise en charge soit du ressort du CCAS de la commune.
- - que l'appel d'offre du groupe scolaire a été lancé et que la remise des offres est pour le 6 mars.

### Conseil municipal du 1er MARS 2006

ETAIENT PRESENTS : tous les membres en exercice

ABSENTS : M. DIOT Jean-Claude

### **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- DEMANDE l'octroi d'une subvention dans le cadre de la D.G.E, pour les travaux rue de Reims et rue de la Libération :  
- rénovation de l'éclairage public-

aménagement des trottoirs

- autorise le maire à lancer un appel à concurrence pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux rue de Reims et rue de la Libération.
- - décide d'appliquer les tarifs maxima prévus par décret pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications
- - prend connaissance des circulaires de la Préfecture concernant les mesures à prendre pour la grippe aviaire
- - décide d'accorder des heures complémentaires sur les postes suivants :
  - éducateur de jeunes enfants à 17 heures par semaine
  - agent d'animation à 32 heures par semaine
  - agent d'animation à 17 heures par semainePour les besoins du service de la garderie et cantine, lors d'absence de personnel pour raison de maladie ou congés divers.

CONSEIL MUNICIPAL du 29 MARS 2006

ETAIENT PRESENTS : M. GEORGETON Guy, MMES MAILLIET, Nicole HURÉ Marie-José, MRS FAYOLA Fernand, QUATRESOLS Denis, BRIXON Alain QUENARDEL Michel, RULLAND Nicolas, CLEMENT Jean-Paul, BRIMONT Joël, JOREZ Denis

ABSENTS : MMES MENU Colette, JUPIN Lisa (excusée) M. QUATRESOLS Gérald, M. DIOT Jean-Claude

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

• Vote les comptes administratifs 2005, sous la présidence de M FAYOLA, qui présentent la situation suivante :

COMMUNE et LOTISSEMENT	
Fonctionnement dépenses	348 040.63 € +
359 491.15 € =	707 531.78 €
recettes	703 022.15 € +
239 147.50 € =	942 169.65 €
EXCEDENT	234 637.87 €
Investissement dépenses	175 632.30 € +
291 203.47 € =	466 835.77 €
recettes	292 371.47 € +
291 203.47 € =	583 574.94 €
EXCEDENT	116 739.17 €

**EXCEDENT GLOBAL DE 351 377.04 €**

• Vote l'affectation des résultats 2005 :  
COMMUNE :  
considérant un excédent de fonctionnement de :

354 981.52 €, un solde d'exécution d'investissement de:116 739.17 €, un reste à réaliser de travaux de: 116 273 €, affecte au compte 002 en fonctionnement: 354 981.52 €  
au compte 001 en investissement 116 739.17 €

**LOTISSEMENT :**

Considérant un déficit de fonctionnement de:120 343.65 €, un solde d'exécution d'investissement de: 0.00 €, affecte au compte 002 dépenses de fonctionnement 120 343.65 €

- approuve les comptes de gestion 2005 dressés par M. BERNANOCE, receveur de la commune
- vote les budgets primitifs 2006 qui s'équilibrent en recettes et dépenses :

**COMMUNE :**

fonctionnement à	818 537 €
investissement à	1 810 939 €

**LOTISSEMENT HAIMART :**

fonctionnement à	120 344 €
investissement à	0 €

• fixe les 4 taxes locales comme suit :

Soit	Taxe d'habitation	10.79 %
	Taxe foncier bâti	15.29 %
	Taxe foncier non bâti	7.49 %
	Taxe professionnelle	3.36 %

**NOTA : Pour cette année, l'Etat opère un dégrèvement de 20% sur les bases des taxes foncières non bâties. L'Etat augmente par ailleurs de 1,71 % les bases des taxes d'habitation et du foncier bâti. La commune, elle, augmente de 1% les taux des taxes locales.**

• Décide de compenser le déficit du budget primitif du lotissement HAIMART par une subvention de 120 343.65 € et de procéder en fin d'exercice à la clôture de ce budget annexe.

• Autorise le Maire à signer une convention avec le Conseil Général de la Marne et la Communauté de Communes Vesle Montagne de Reims pour effectuer les travaux de la Rue de Reims et Rue de la Libération.

• Autorise le Maire, pour les travaux du Groupe Scolaire, à lancer un nouvel appel d'offres pour 8 lots infructueux sous forme de marché négocié.

## Vie pratique DÉLIVRANCE DES NOUVEAUX PASSEPORTS ÉLECTRONIQUES

A compter du 19 avril 2006

- fournir une copie intégrale de l'acte de naissance
- 2 photographies avec de nouvelles normes techniques : ISO/IEC 19794-5 2005 de moins de 6 mois
- justificatif de domicile
- timbre à 60 € ou 30 € pour les mineurs

Ce passeport ne sera délivré qu'à titre individuel, quel que soit l'âge du demandeur,  
(plus de possibilité d'inscrire un enfant sur le passeport d'un parent)

Les passeports n'étant plus fabriqués à Reims, les urgences ne pourront plus être traitées, et les délais seront plus importants.

Prenez vos précautions

---

**Nous vous rappelons que désormais les réservations de la salle des fêtes se font auprès du secrétariat de mairie.**

### A noter sur les agendas

**Dimanche 30 avril** Marché au fleurs à la salle des fêtes

Le **repas des seniors aura lieu le 27 avril** à midi après une présentation et projection d'un plan de prévention des vols et agressions au préjudice des personnes âgées. Cette présentation sera effectuée par la gendarmerie de Taissy.

**8 mai** : rendez-vous au monument aux morts à 10h45 pour une dépôt de gerbe.

### Etat civil de l'année 2005

#### Naissances hors de la commune

BERTIN Clémence le 9 octobre 2005  
BOTTET Geneviève le 13 juillet 2005  
GOUVERNEUR Kilian le 3 janvier 2005  
LELARGE Clara le 31 août 2005  
MANGARD Nolan le 6 septembre 2005  
OGER Lilian le 26 août 2005  
SAYER Clélia le 28 août 2005  
VERRIERE Paulin le 9 octobre 2005

#### Mariages

DUHOUX Nicolas et MAZAN Virginie le 22 octobre  
HAZEAUX Alexandre et SIMON Audrey le 4 juin  
JOSEPH Ludovic et JACQUEMIN Laura le 21 mai  
LEBOURCQ Thierry et DUMANGIN Nathalie le 28 mai  
PERNOT Damien et BELLAIRE Sandrine le 2 juillet

#### Decès

HURE Marie-Thérèse ép Dorigny le 30 juin  
MASSON Andrée veuve Quénardel le 17 mai  
ROBIN Jeanne le 20 février



## Personnes âgées

### **Action de lutte contre la solitude des personnes âgées.**

Le secours populaire envisage de mettre en place une action de solidarité envers les personnes âgées souffrant de solitude.

=> vous êtes seul(e) ?

=> vous aimeriez rencontrer quelqu'un pour dialoguer, vous promener, aller voir des spectacles... ?

N'hésitez pas à contacter les bénévoles du Secours Populaire qui seront prêts à vous rencontrer et à vous aider:  
Secours Populaire Français

1 rue des Augustins.

Contactez Mme FLOQUET au 03 26 79 12 00

Vous pouvez aussi appeler 24h/24 SOS Amitié REIMS au 03 26 05 12 12, vous bénéficierez d'une écoute anonyme, et attentive.

### **La téléassistance 24h/24**

« Un geste simple pour des secours immédiats »

Pour les personnes dont l'état de santé et d'isolement entraîne un besoin de sécurité, l'ADMR a mis en place le service téléassistance : « **FILIEN ADMR** ». Il fonctionne 24h/24, 7jours/7. Il consiste en un petit boîtier porté autour du coup. En cas de difficulté, une simple pression sur le bouton central permet d'alerter la personne de permanence. Pour tout renseignement :

Fédération ADMR : 03 26 84 83 43

La caisse mutualité agricole vous propose elle aussi ses services avec le système « **Présence verte** », 24h/24 et 7 jours/7 : Tél : 03 26 40 89 89 ou numéro vert 0800 00 89 89

Vous ne vous sentirez plus jamais seul (e) avec votre téléassistance et vous préserverez votre indépendance.



### **Appel à projets jeunes**

**Vous avez entre 13 et 22 ans, venez retirer votre dossier de candidature à la MSA ou à la Mairie.**

**16 bourses attribuées par la MSA pour soutenir les projets des Jeunes**

#### **Qui est concerné ?**

Vous avez entre 13 et 22 ans

Vous formez un groupe d'au moins 3 jeunes et construisez un projet

Vous êtes assuré social à la MSA ou vous habitez en milieu rural

#### **Pour participer :**

Contactez la MSA de votre département pour savoir si elle s'engage dans le dispositif.

Elle vous indiquera les modalités de participation à "l'appel à projets jeunes" et vous remettra un dossier de candidature. (voir en mairie)

Un correspondant jeune est à votre disposition pour vous renseigner et vous aider à monter votre projet.

### Quels projets ?

**4 domaines :** Culture et arts

Solidarité et citoyenneté

Santé et activité physique ou sportive

Démarches innovantes

Des projets imaginés et conçus à votre propre initiative. Ils sont construits pour durer et pour aider les autres à améliorer leur milieu de vie.

(ex : loisirs, rencontre, espaces de vie ou de proximité...)



## CENTRE DE LOISIRS DE SILLERY

La commune de Ludes, par l'intermédiaire de son CCAS (Centre communal d'action sociale), a signé une convention de partenariat avec le CCAS de Sillery, pour accueillir les enfants habitant et recensés à Ludes.

Ce centre de loisirs accueille les enfants de 4 ans à 12 ans et les ados de 13 à 16 ans, du 10 juillet au 11 août 2006. Les différentes activités proposées aux jeunes sont, suivant leur âge :

- Centre de loisirs à Sillery : 4 à 13 ans (activités multiples : cuisine, poterie, etc...)
- Camp trappeur à Sillery : 7 à 12 ans.
- Stage de voile au Lac du Der : 10 à 13 ans.
- Activités spéciales ados jusqu'à 16 ans

Les tarifs sont différents suivant les activités et les régimes CAF, MSA et autres, le CCAS de Ludes prenant une part fixe des frais.

Les personnes intéressées sont invitées à se présenter en Mairie pour remplir un dossier de PRE-INSCRIPTION. L'inscription définitive aura lieu à Sillery le lundi 15 mai 2006 de 19h30 à 22h30 à l'Espace Irma Noël.



## Comité de jumelage

Le comité de jumelage Ludes/Sörgenloch va recevoir le week-end du 10 juin nos correspondants allemands. Ainsi, une trentaine de familles françaises accueillera autant de familles allemandes. Au programme, visite d'une verrerie et soirée dansante. Cet été, ce sera une quinzaine d'enfants allemands de 8 à 14 ans qui viendra passer une semaine dans notre village. Au cours de ce séjour, ils participeront à de multiples activités en partenariat avec des enfants de Ludes du même âge. Si vous aussi êtes intéressés par ces rencontres enrichissantes et conviviales, le comité de Jumelage est à la recherche de nouvelles familles. Pour plus de renseignements, contacter Régis QUATREOLS au 03 26 61 10 13



## Société de tir de Ludes

Notre club organisait à Pâques, comme chaque année, son concours international. Cette fois nous fêtons sa 30<sup>ème</sup> édition! Nos amis Belges et Luxembourgeois n'ont pas manqué ce rendez-vous, pour la

France 9 départements étaient représentés, au total 63 tireurs ont âprement disputé leur match.

Les tireurs de Ludes ont réalisé de bonnes performances : Séverine HERNOUX remporte le « 25 m pistolet dames » et notre équipe de pistoliers composée de S. Heroux, G. Hernoux et de J.N. Brégéras se classe 3<sup>ème</sup>. Colette et Gilbert Menu à la carabine terminent en bonne position.

Lors de la remise des prix en présence de nombreux participants, notre club a honoré nos plus fidèles participants étrangers, Mme Colette Menu et M. J.C. Lesage ont remis un magnum de champagne à Mme Odette Meuter (Belgique) ainsi qu'à M. Gaston Barthélémy Luxembourg.

Nous remercions vivement la commune de Ludes, les commerçants, vigneron et maisons de champagne qui ont doté les nombreux prix de ce concours.

A noter également que nos jeunes tireurs de l'école de tir ont participé au concours de la Jeanne d'Arc à Châlons en Champagne: Anthony Carvalho remporte le « 10 m pistolet poussins », au « 10 m carabine » Julien Oudin se classe 3<sup>ème</sup> et Benjamin Anche 4<sup>ème</sup>. Séverine Hernoux termine 1<sup>ère</sup> aux championnats départementaux « 25 m pistolet » et décroche sa sélection pour les régionaux. Bravo à tous! Souhaitons autant de réussite à Colette et Gilbert Menu pour leur prochain match aux championnats départementaux qui se tiennent au Mesnil sur Oger les 22 et 23 avril prochains. Le président : Francis BRUN

## Garderie « Les premiers pas »

Effectifs du multi accueil entre le 1er janvier 06 et le 15 avril 06 : 56 enfants inscrits.



5 venants de Chigny les Roses : 4 résidents de la commune et 1 dont les grand-parents habitent la commune

19 enfants de Ludes : 14 résidents de la commune, 4 dont les grands-parents habitent la commune et 1 dont le parent travaille dans la commune

11 enfants de Mailly Champagne

16 enfants de Rilly la Montagne: 14 résidents de la commune, 1 dont les grand-parents habitent la commune et 1 dont le parent travaille dans la commune

5 enfants de Ville en selve.

Rappelons les conditions d'admission :

Le centre est agréé pour 25 enfants.

Pour prétendre à l'inscription, la famille doit respecter l'un des trois critères suivants :

- en priorité, être résident d'une commune qui participe au fonctionnement de l'association (Ludes, Mailly, Rilly, Chigny, Ville en Selve)
- En second, l'accueil est élargi aux petits-enfants des grands-parents des communes pré-citées
- Enfin, il est permis aux parents travaillant dans l'une des 5 communes de bénéficier de ce mode de garde en fonction des places disponibles.